

**PREAVIS N° 06-17  
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

Comptes 2016

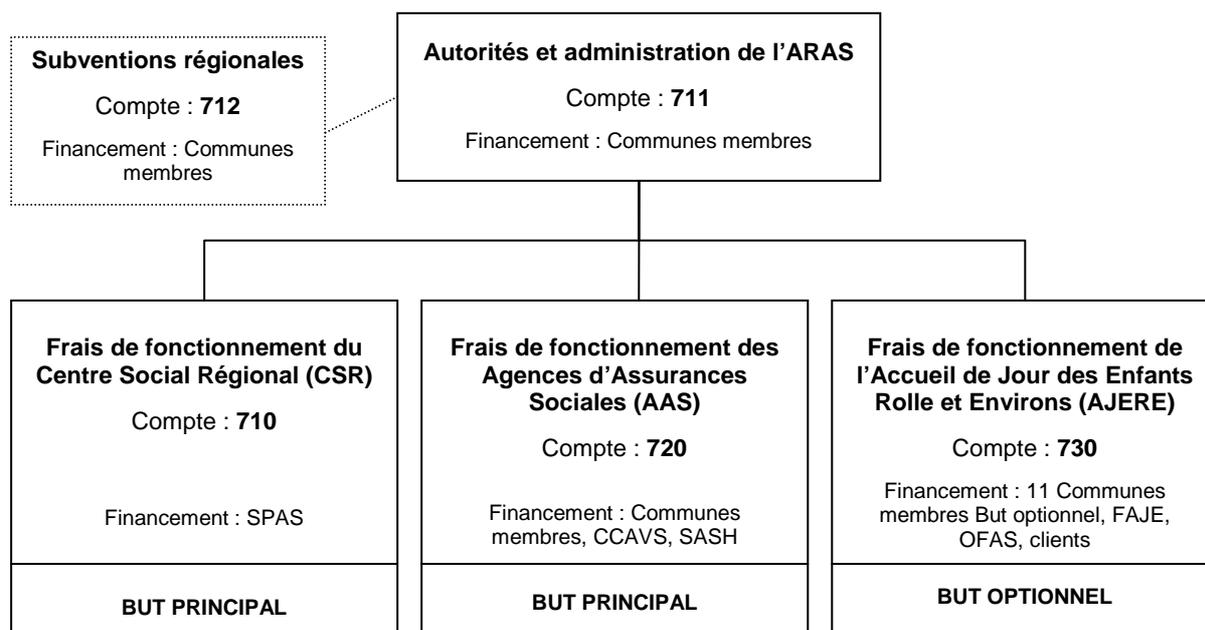
Nyon, le 28 avril 2016

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les comptes relatifs à l'exercice 2016 de l'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) du district de Nyon vous sont soumis par le présent préavis sur la base des points développés ci-après.

## 1. Introduction

Pour mémoire, les différents comptes peuvent être représentés schématiquement ainsi, avec pour chacun d'eux un mode de financement propre :



## 2. Descriptif

### Résultats généraux

Chaque centre de charges est commenté ci-après dans son ensemble ; des commentaires détaillés figurent en annexe à la présentation des comptes.

#### ◆ Compte 710 – Frais de fonctionnement du Centre Social Régional (CSR)

La mission du CSR s'inscrit dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), qui prévoit notamment l'octroi des prestations du Revenu d'insertion et l'appui social. Ses frais de fonctionnement sont assurés par une subvention cantonale du Service de Prévoyance et d'Aide Sociales (SPAS). Le nombre de dossiers traités est déterminant pour le calcul de cette subvention, basé, entre autres, sur des ratios de gestions qui fixent le nombre de postes financés par groupe-métiers.

Ces dernières années, le nombre de dossiers traités a connu une croissance constante, bien que celle-ci soit toutefois mesurée. Par rapport à 2015, le nombre de dossiers traités en moyenne mensuelle (dossiers actifs) sur l'année 2016 a augmenté de 4,8% :

	2016	2015	2014
Dossiers actifs	826	788	770

Globalement, les charges d'exploitation augmentent, conséquence directe du nombre de dossiers traités en augmentation, et la subvention octroyée devrait suivre la même tendance. Toutefois, le

résultat général de l'exercice 2016 est déficitaire et nécessite un prélèvement au « Fond d'égalisation du résultat ». Comme son nom l'indique, ce fond a pour but de compenser un éventuel déficit et est régit par une directive cantonale ad hoc.

Il faut relever que l'exercice déficitaire est la conséquence d'une décision du Service de Prévoyance et d'Aide Sociales, autorité cantonale en charge de l'action sociale, qui a décidé de ne pas allouer l'entier de la subvention prévue au budget sur la base d'une estimation, au 30 septembre 2016, du résultat attendu en fin d'exercice. A l'instar d'autres CSR dans le Canton, notre bouclage devait présenter un excédent de recettes si la subvention prévue avait été versée dans son intégralité. Dès lors, il a été décidé de limiter la subvention et d'autoriser le CSR à solliciter le fond précité pour combler le déficit.

#### ◆ **Compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS**

Ce compte, comportant les frais propres à l'ARAS (jetons de présence CODIR, honoraires de mandataires, etc.) présente un excédent de recettes de CHF 45'457.-.

Les charges étant financées par les Communes de l'ARAS, l'excédent est à disposition de celles-ci (cf. « incidences financières ci-dessous »).

#### ◆ **Compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS**

Les subventions régionales sont intégralement financées par les communes et s'inscrivent dans le cadre de la politique régionale de subventionnement de diverses prestations sociales, qui se veulent complémentaires à celles délivrées par l'ARAS dans le cadre de ses buts principaux (CSR et AAS).

Le résultat de l'exercice 2016 affiche un solde positif de CHF 14'882.-.

Les charges étant financées par les Communes de l'ARAS, l'excédent est à disposition de celles-ci (cf. « incidences financières ci-dessous »).

#### ◆ **Compte 720 – Frais de Fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)**

Les frais de fonctionnement des AAS sont couverts par une subvention des Communes, ainsi qu'une subvention de la Caisse cantonale AVS pour une proportion restreinte.

Dans la mesure où l'AAS de Nyon intègre un Centre Régional de Décision en matière de PC Familles depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, une nouvelle subvention du Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement (SASH) est versée pour assurer son fonctionnement.

Au vu de la réorganisation des Agences dans le district (concentration des activités sur 2 sites plutôt que 4), de la mise en œuvre de nouvelles missions liées aux PC Familles, ainsi que de la suppression attendue de certaines tâches déléguées par la CCAVS ou l'OVAM, deux postes n'ont pas été repourvus immédiatement lors du départ de collaborateurs. L'objectif était en effet de repenser le dimensionnement, l'organisation et l'encadrement de ce secteur d'activité, puis, sur cette base, de mettre en œuvre une nouvelle structure dès 2017. Les exercices futurs ne devraient donc pas reproduire des résultats similaires.

L'exercice 2016 présente un excédent de recettes de CHF 392'540.-.

Les charges de fonctionnement étant essentiellement financées par les Communes de l'ARAS, l'excédent est à disposition de celles-ci (cf. « incidences financières ci-dessous »).

#### ◆ **Compte 730 – Frais de Fonctionnement de l'AJERE**

Les frais de fonctionnement du Réseau d'Accueil de jour des enfants de Rolle et Environs (Réseau AJERE), but optionnel de l'ARAS auquel ont adhéré 11 Communes, sont couverts par des Subventions Fédérales (OFAS) et Cantonales (FAJE), par la participation des parents (politique tarifaire du réseau), ainsi que par des subventions des communes membres au titre de couverture de déficit.

Les frais de fonctionnement du Réseau AJERE sont soumis à l'approbation uniquement des Communes membres du but optionnel. Les résultats du compte 730 figurant au bilan de l'ARAS, il est également soumis dans le cadre du processus de validation des comptes.

En raison de la réorganisation des activités liées à l'enfance (à savoir les domaines scolaire, parascolaires et accueil de jour), pilotées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par l'Association intercommunale Enfance et Jeunesse nouvellement créée, 2016 est le dernier exercice soumis à l'approbation des

Communes membres du But optionnel. En effet, celles-ci en ont démissionné avec effet au 31.12.2016.

### 3. Incidences financières

Les incidences financières sont présentées sous forme de tableau pour chacun des comptes :

<b>Compte 710</b> – Frais de fonctionnement du CSR	Débit	Crédit
Aucune incidence directe à charge des communes	-	-

<b>Compte 711</b> – Autorités et Administration de l'ARAS	Débit	Crédit
Excédent de recettes		45'457.40
Restitution aux Communes *	42'643.35	
Virement du solde au Fonds de Réserve de l'ARAS	2814.05	
<b>Totaux</b>	<b>45'457.40</b>	<b>45'457.40</b>

\* Selon statistique de la population au 31.12.2015 : 94'763 habitants (47 communes) – restitution : CHF 0.45/hab.

<b>Compte 712</b> – Subventions regionales versées par l'ARAS	Débit	Crédit
Excédent de recettes		14'882.85
Restitution aux Communes *	14'214.45	
Virement du solde au Fonds de Réserve de l'ARAS	668.40	
<b>Totaux</b>	<b>14'882.85</b>	<b>14'882.85</b>

\* Selon statistique de la population au 31.12.2015 : 94'763 habitants (47 communes) – restitution : CHF 0.15/hab.

<b>Compte 720</b> – Frais de Fonctionnement des AAS	Débit	Crédit
Excédent de recettes		392'540.-
Restitution aux Communes*	388'528.30	
Virement du solde au Fonds de Réserve ARAS	4'011.70	
<b>Totaux</b>	<b>392'540.-</b>	<b>392'540.-</b>

\* Selon statistique de la population au 31.12.2015 : 94'763 habitants (47 communes) – restitution : CHF 4.10/hab.

<b>Compte 730</b> – Frais de Fonctionnement de l'AJERE	Débit	Crédit
Aucune incidence sur la participation des Communes (hormis les Communes membres du but optionnel)	-	-

### 4. Conclusion

Vu ce qui précède, le CODIR vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARAS DU DISTRICT DE NYON**

vu le préavis no 06-17 concernant les Comptes 2016  
ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet  
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**d é c i d e :**

- ☞ d'accepter les comptes 2016 de l'ARAS du District de Nyon et notamment pour :
- le compte 710 - frais de fonctionnement du CSR :
    - de prendre note de la sollicitation du fonds d'égalisation du résultat, conformément à la directive cantonale en la matière
  - le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2017, ceci à raison de CHF 0,45/habitant
    - d'attribuer le solde au Fonds de Réserve de l'Association
  - le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2017, ceci à raison de Frs 0,15/habitant
    - d'attribuer le solde au Fonds de Réserve de l'Association
  - le compte 720 - frais de fonctionnement des AAS :
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2017, ceci à raison de Frs 4.10/habitant
    - d'attribuer le solde au Fonds de Réserve de l'ARAS
  - le compte 730 – Frais de fonctionnement de l'AJERE :
    - de prendre note des résultats et décisions prises par les Communes membres du but optionnel
- ☞ de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2016
- ☞ de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2016

Ainsi adopté par le CODIR, dans sa séance du 3 mai 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION**

La Présidente



S. Schmutz

Le Directeur



A. Steiner

**Annexes**

- Comptes 2016 et commentaires
- Rapport de l'organe de révision

ARAS District de Nyon  
Comptes 2016

<b>710 Frais de fonctionnement du Centre Social Régional (CSR)</b>							
N° compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2016 (RI)		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
710. 3011. 00.	Traitements *	2'898'307.43		2'898'628.00		2'738'967.10	
710. 3030. 00.	Cotisations AVS - AC	254'219.21		254'330.00		242'847.01	
710. 3040. 00.	Cotisations à la caisse de pension	423'741.82		441'995.00		408'004.72	
710. 3050. 00.	Assurances de personnes	48'494.83		45'094.00		42'762.75	
710. 3061. 00.	Frais de transport et usage de véhicules privés	12'236.05		17'000.00		10'322.89	
710. 3061. 01.	Frais de participation à des conférences et congrès	1'738.00		2'000.00		2'264.00	
710. 3080. 00.	Frais de personnel intérimaire*	9'683.80		0.00		0.00	
710. 3091. 00.	Frais de formation	16'387.60		25'000.00		17'042.00	
710. 3099. 00.	Frais divers du personnel	5'410.13		6'000.00		4'691.18	
710. 3101. 00.	Frais divers de bureau *	19'537.80		18'000.00		16'667.35	
710. 3102. 00.	Imprimés, fournitures de bureau *	3'080.50		3'000.00		3'519.90	
710. 3102. 01.	Annonces, journaux, documentation	11'878.15		12'000.00		6'345.90	
710. 3111. 00.	Frais d'annonces pour recherche de personnel *	3'636.05		4'950.00		3'890.80	
710. 3111. 01.	Achats de mobilier, machines	996.85		6'000.00		35'155.80	
710. 3123. 00.	Achats d'équipement informatique	3'585.35		8'000.00		7'739.75	
710. 3133. 00.	Achat d'eau et d'énergie	3'922.90		4'100.00		3'959.55	
710. 3141. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	36'128.60		46'000.00		33'144.20	
710. 3151. 00.	Entretien des immeubles et locaux *	10'588.29		13'000.00		9'563.21	
710. 3160. 00.	Entretien mobilier, machines	3'781.10		4'500.00		1'209.60	
710. 3161. 00.	Licences et hébergement informatique*	294'665.25		298'000.00		254'658.00	
710. 3161. 10.	Loyers des locaux *	0.00		0.00		92'755.60	
710. 3170. 00.	Aménagements et locaux	294.10		2'000.00		406.00	
710. 3181. 00.	Réception et manifestation	14'299.35		20'000.00		14'748.25	
710. 3182. 00.	Frais de port & taxes CCP	9'227.09		8'500.00		10'686.35	
710. 3183. 00.	Téléphones *	293.12		500.00		275.67	
710. 3185. 00.	Frais bancaires	31'303.40		12'000.00		3'453.00	
710. 3186. 00.	Honoraires divers *	4'874.60		4'000.00		4'004.65	
710. 3193. 00.	Primes d'assurances choses, RC*	2'560.00		3'500.00		0.00	
710. 3199. 00.	Cotisations aux institutions et associations	2'796.51		4'000.00		1'761.54	
710. 3665. 01.	Frais divers	1'717.85		1'500.00		1'262.40	
710. 4221. 00.	Frais de traductions *		0.00		150.00		5.91
710. 4361. 00.	Intérêts des comptes courants		97'414.35		45'000.00		83'366.20
710. 4390. 00.	Remboursements des traitements *		7'531.93		0.00		12'615.13
710. 4390. 01.	Recettes diverses *		13'878.00		22'000.00		13'488.00
710. 4390. 01.	Participation des Services Privés et ARAS *						

ARAS District de Nyon  
Comptes 2016

<b>710</b>							
<b>Frais de fonctionnement du Centre Social Régional (CSR)</b>							
N° compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2016 (RI)		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
710. 4510. 00.	Subvention SPAS - frais de fonctionnement RI *		3'950'987.50		4'008'995.00		3'943'534.00
710. 4801. 00.	Prélèvement sur fonds réserve SPAS*		0.00		107'676.00		35'155.80
710. 4801. 00.	Prélèvement sur fonds égalisation du résultat*		59'573.95		0.00		0.00
	<b>Total</b>	<b>4'129'385.73</b>	<b>4'129'385.73</b>	<b>4'163'597.00</b>	<b>4'183'821.00</b>	<b>3'972'109.17</b>	<b>4'088'165.04</b>
	<b>Excédent/déficit</b>	<b>0.00</b>		<b>20'224.00</b>		<b>116'055.87</b>	
	<b>Totaux égaux</b>	<b>4'129'385.73</b>	<b>4'129'385.73</b>	<b>4'183'821.00</b>	<b>4'183'821.00</b>	<b>4'088'165.04</b>	<b>4'088'165.04</b>

\* voir commentaires

**Compte 710 - Commentaires****Frais de fonctionnement du Centre Social Régional (CSR)****710.3011.00 et suivants – Traitements et charges sociales**

Charges salariales augmentées en raison de l'adaptation de la dotation des collaborateurs, qui est fonction du nombre de dossiers RI financés par le SPAS en 2016.

Nombre moyen de dossiers financés (différent du nombre de dossiers traités) sur l'année 2016 : 806 (soit environ 7% d'augmentation par rapport à 2015, qui comptait 752 dossiers).

Adaptation de la dotation des collaborateurs comme suit : gestionnaires administratifs : + 0.3 ETP, enquêteur : + 0.2 ETP.

De plus, engagement de remplaçants pour palier à deux congés maternité et un congé maladie longue durée. Ces salaires sont compensés avec les indemnités de l'assurance maladie perte de gain et allocation maternité (cf.compte 710.4361.00 : CHF 97'414.35).

**710.3080.00 – Personnel temporaire**

Engagement de deux personnes en temporaire pour l'opération d'encouragement au changement d'assurance LAMAL.

**710.3101.00 – Imprimés, fournitures de bureau**

Augmentation en raison de la progression du volume de dossiers traités et du développement de l'information au public (fournitures de bureau, cartes de visite, etc.)

**710.3102.01 – Frais d'annonces pour recherche de personnel**

Annonces parues via la presse et sites internet pour la recherche d'un(e) GSA, d'un responsable de l'unité sociale, d'un responsable de l'unité administrative et d'un assistant social.

**710.3141.00 – Entretien des immeubles et locaux**

Entretien et nettoyages courants.

Budget 2016 – CHF 46'000.00: estimation suite à l'augmentation de la surface avec l'acquisition des locaux du 6<sup>ème</sup> étage.

Comptes 2016 - CHF 36'128.60 : négociation et signature d'un avenant au contrat d'entretien à fin 2015 a permis la diminution du coût effectif.

**710.3160.00 – Licences et hébergement informatique**

Hébergement du logiciel Proconcept et site internet.

**710.3161.00 – Loyers des locaux**

Augmentation des surfaces locatives - nouveaux locaux du 6<sup>ème</sup> étage. Places de parc et local archives.

**710.3182.00 – Téléphones**

Coût de la téléphonie fixe et mobile.

Sous estimation au budget. Après une année d'utilisation de la VoIP et facturation par la DSI-> adaptation budget 2017

**710.3185.01 – Honoraires divers**

Honoraires fiduciaire.

Mandat donné à une consultante externe pour l'élaboration de descriptifs de poste.

Dépassement du compte de charges « honoraires » de CHF 20'000.-, validé par décision du CODIR du 24 juin 2016 dans le cadre de sa compétence d'engager des montants non prévus au budget, à hauteur de CHF 30'000.-.

<b>710.3186.00 – Assurances choses, RC</b> Mise à jour de l'inventaire suite à l'aménagement du 6 <sup>ème</sup> étage.
<b>710.3665.01 – Frais de traductions</b> Frais d'interprétariat lors d'entretiens avec des personnes ne maîtrisant pas le français.
<b>710.4361.00 – Remboursement des traitements</b> Indemnités journalières pour cas de maladie et congé maternité Une maladie de longue durée et 2 congés maternité.
<b>710.4390.00 - Recettes diverses</b> Remboursement des charges chauffage de 2011 à 2015 par la régie Bernard Nicod. Redistribution de la taxe CO2 caisse cantonale de compensation AVS
<b>710.4390.01 - Participation des Services privés et ARAS</b> Participation des Services partenaires privés pour location de locaux et utilisation de la salle de conférence.
<b>710.4510.00 – Subvention SPAS frais de fonctionnement RI</b> Subvention du DSAS – SPAS sur la base du nombre de dossiers RI traités durant l'année, selon directive de financement. Réduction de la subvention suite aux boucléments provisoires des CSR au 30.09.2016 selon la directive.
<b>710.4801.00 – Prélèvement sur fonds de réserve d'égalisation du SPAS</b> Prélèvement sur le fonds pour combler le déficit selon directive du SPAS : CHF 59'573.95

28.04.2017 / ASR/IRI

ARAS District de Nyon  
Comptes 2016

<b>711</b>							<b>Autorités et Administration de l'ARAS</b>					
<b>N° compte</b>	<b>Désignation</b>	<b>Comptes 2016</b>		<b>Budget 2016</b>		<b>Comptes 2015</b>						
		<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>					
711. 3001. 00.	Jetons de présence - Comité de direction*	15'830.00		20'000.00		12'630.00						
711. 3011. 00.	Traitements*	0.00		33'800.00		0.00						
711. 3160. 00.	Licences et hébergement informatique*	648.00		0.00		648.00						
711. 3185. 00.	Honoraires et frais d'études *	9'595.00		10'000.00		5'800.00						
711. 3185. 01.	Honoraires Conseil juridique*	4'428.00		7'000.00		2'754.00						
711. 3525. 00.	Subvention au Conseil des Régions*	28'428.90		28'379.00		27'960.00						
711. 3665. 00.	Aides Ponctuelles*	1'500.00		2'000.00		1'500.00						
711. 4525. 00.	Subvention des communes de la Région*		104'239.30		101'179.00		111'840.00					
711. 4690. 00.	Dons*		1'000.00		0.00		800.00					
711. 4801. 00.	Prélèvement fonds de réserve*		648.00		0.00		648.00					
	<b>Total</b>	<b>60'429.90</b>	<b>105'887.30</b>	<b>101'179.00</b>	<b>101'179.00</b>	<b>51'292.00</b>	<b>113'288.00</b>					
	<b>Excédent/déficit</b>	<b>45'457.40</b>				<b>61'996.00</b>						
	<b>Totaux égaux</b>	<b>105'887.30</b>	<b>105'887.30</b>	<b>101'179.00</b>	<b>101'179.00</b>	<b>113'288.00</b>	<b>113'288.00</b>					

\* voir commentaires

Participation des communes (avant restitution) :

SFr. 1.08 /habitant

SFr. 1.10

SFr. 1.18

## Compte 711 – Commentaires Autorités et administration de l'ARAS

**711.3001.00 – Jetons de présence**

Indemnisation versée aux membres du CODIR et commissions.

**711.3011.00 – Traitements et charges sociales**

Selon dispositions et engagements contractuels pris par l'ARAS lors de la reprise des contrats Ville de Nyon (compensation réduction horaire, rempl. vacances, APG), montant prévu au budget non utilisé en 2016 : les conditions garanties sont financées dans le cadre des traitements subventionnés par l'autorité cantonale.

**711.3160.00 – Licences et hébergement informatique**

Coût hébergement site internet « La Puce à l'Oreille »

**711.3185.00 – Honoraires et frais d'études**

Honoraires consultante externe pour coaching des cadres.

**711.3185.01 – Honoraires Conseil juridique**

Conseil et appui juridique par un avocat conseil.

**711.3525.00 – Subvention au Conseil des Régions RAS**

Participation de l'ARAS aux frais de fonctionnement du Conseil des Régions RAS à raison de CHF 0.30/hbt, selon le nombre d'habitants au 31.12.2015.

**711.3665.00 – Aides ponctuelles**

Alimentation d'une caisse pour aides d'urgence en faveur des usagers du CSR et versement de dons de Noël privés à des familles en difficultés.

**711.4525.00 – Subventions des communes de la Région**

Participation des Communes aux frais propres à l'ARAS selon budget 2016.

**711.4690.00 – Dons**

Dons de Noël privés destinés aux familles en difficulté.

**711.4801.00 - Prélèvement sur fonds réserve**

Facture annuelle d'hébergement du site internet « Puce à l'Oreille »

28.04.2017 / ASR/IRI



## Compte 712 – Commentaires

### Subventions versées par l'ARAS Nyon

#### **712.3655.01 – Association Entrée de Secours**

Subvention des activités de cette association qui gère un centre d'accueil ambulatoire à Nyon pour les personnes toxicodépendantes de l'Ouest vaudois et pour leurs familles ; ce centre propose des prestations psychosociales et médicales, des soins de base et des aides administratives, dispensées par du personnel social et paramédical qualifié, ainsi que des médecins consultants.

#### **712.3655.04 – OSEO - Interface**

Subvention à Inter-Face (dépendante d'OSEO Vaud), agence de travail temporaire à but social et non lucratif. Cette agence a pour but principal la réinsertion professionnelle de personnes vivant une situation d'exclusion du marché du travail.

#### **712.3655.05 – Association Lire et Ecrire**

Subvention à la section La Côte de l'association Lire et Ecrire, qui a pour but de lutter contre l'illettrisme et de contribuer ainsi à l'autonomie et à une meilleure intégration socioprofessionnelle des bénéficiaires.

#### **712.3655.06 – Fondation Le Relais – Rel'Aids**

Subvention aux frais de fonctionnement du « Rel'Aids », équipe de travailleurs sociaux « hors murs » qui va à la rencontre d'une population en situation de précarité, confrontée à des problèmes de consommation de drogues et de maladies virales (notamment SIDA et hépatite C). Action développée sur l'ensemble du canton de Vaud, avec une présence soutenue dans les villes de Lausanne et la région de Nyon.

#### **712.3655.07 – Fondation Le Relais – Logements de transition**

Subvention aux frais de fonctionnement d'un programme qui prévoit la mise à disposition de logements de transition dans la région. Il s'accompagne d'un soutien socio-éducatif intensif aux personnes qui en bénéficient, dans le but de les aider à trouver un logement fixe sur le marché.

#### **712.3655.10 – Subventions diverses**

Participation à hauteur de CHF 3'500.- à la phase test du dispositif « Activ' Action » pour la réinsertion des jeunes en difficultés par la formation et/ou par l'emploi, selon décision du CODIR lors de sa séance du 19.02.2016 (compétence de décision du CODIR).

28.04.2017 / ASR/IRI

720		Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)									
		Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015					
N° compte	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus				
720. 3011. 00.	Traitements *	887'524.77		1'055'907.00		928'137.08					
720. 3012. 00.	Personnel temporaire*	194'36.10		0.00		35'072.80					
720. 3030. 00.	Cotisations AVS - AC	77'779.47		92'915.00		79'908.44					
720. 3040. 00.	Cotisations à la caisse de pension	134'136.67		160'657.00		141'185.84					
720. 3050. 00.	Assurances de personnes	16'458.10		16'912.00		15'235.62					
720. 3061. 00.	Frais de transport et usage de véhicules privés *	6'101.90		4'800.00		3'363.55					
720. 3061. 01.	Frais de participation à des conférences et congrès	718.00		3'000.00		257.06					
720. 3091. 00.	Frais de formation *	13'764.30		14'000.00		2'990.00					
720. 3099. 00.	Frais divers du personnel	2'191.92		2'000.00		2'233.30					
720. 3101. 00.	Imprimés, fournitures de bureau	9'706.30		10'000.00		11'443.90					
720. 3102. 00.	Annonces, journaux, documentation	2'492.60		4'000.00		2'575.90					
720. 3102. 01.	Frais d'annonces pour recherche personnel	655.55		3'500.00		0.00					
720. 3111. 00.	Achat de mobilier, matériel et machines*	16'049.30		7'000.00		1'729.00					
720. 3111. 01.	Achat d'équipement informatique *	15'131.05		6'000.00		0.00					
720. 3123. 00.	Achat d'eau et d'énergie	2'738.30		3'500.00		1'225.20					
720. 3133. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	2'051.70		2'700.00		2'039.70					
720. 3141. 00.	Entretien des immeubles et locaux *	13'448.90		19'000.00		17'025.15					
720. 3151. 00.	Entretien mobilier, machines	5'195.30		6'000.00		4'923.45					
720. 3160. 00.	Licences et hébergement informatique*	18'14.40		3'000.00		604.80					
720. 3161. 00.	Loyers des locaux *	139'105.50		160'000.00		121'779.30					
720. 3161. 10.	Aménagements des locaux *	394'13.85		0.00		49'112.50					
720. 3181. 00.	Frais de port & taxes CCP *	12'960.35		16'500.00		13'248.25					
720. 3182. 00.	Téléphones *	2'266.76		5'500.00		2'458.70					
720. 3183. 00.	Frais bancaires	49.06		200.00		45.72					
720. 3185. 01.	Honoraires et frais d'expertise *	10'900.00		8'000.00		3'358.00					
720. 3186. 00.	Assurances choses, RC	3'348.87		3'500.00		3'114.25					
720. 3193. 00.	Cotisations aux institutions et associations *	970.00		2'500.00		1'740.00					
720. 3199. 00.	Frais divers	1'076.70		2'000.00		1'418.80					
720. 3809. 00.	Attribution au fonds CRD PC Fam*	33'788.30		0.00		0.00					
720. 4221. 00.	Intérêts des comptes courants		0.00		100.00		1.50				
720. 4361. 00.	Remboursements des traitements*		4'050.20		0.00		2'015.90				

ARAS District de Nyon  
Comptes 2016

<b>720 Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)</b>							
N° compte	Désignation	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
720. 4390. 00.	Recettes diverses *		66'942.46		0.00		64'317.23
720. 4515. 00.	Subvention de la Caisse Cantonale AVS *		199'056.00		200'000.00		198'357.40
720. 4515. 01.	Subvention du DSAS SASH*		153'681.61		0.00		0.00
720. 4525. 00.	Subventions des communes de la Région *		1'416'706.85		1'412'991.00		1'356'992.00
720. 4801. 00.	Prélèvement sur le fonds aménagements futurs*		9'000.00				49'112.50
720. 4801. 00.	Prélèvement sur fonds informatique*		14'376.90				
	<b>Total</b>	<b>1'471'274.02</b>	<b>1'863'814.02</b>	<b>1'613'091.00</b>	<b>1'613'091.00</b>	<b>1'446'226.31</b>	<b>1'670'796.53</b>
	<b>Excédent/déficit</b>	<b>392'540.00</b>				<b>224'570.22</b>	
	<b>Totaux égaux</b>	<b>1'863'814.02</b>	<b>1'863'814.02</b>	<b>1'613'091.00</b>	<b>1'613'091.00</b>	<b>1'670'796.53</b>	<b>1'670'796.53</b>

\* voir commentaires

Participation des communes (avant restitution):

SFr. 14.74

SFr. 14.94

SFr. 14.32

## Compte 720 – Commentaires

### Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales

#### **720.3011.00 et suivants – Traitements et charges sociales**

Départ d'un collaborateur « Préposé » AAS Nyon et Coppet à fin 2015, non remplacé en 2016 durant phase transitoire de réorganisation. Poste de collaborateur remplacé par du personnel temporaire durant cette phase.

Nouvelle répartition des charges de direction et de gestion des finances sur les secteurs de l'ARAS.

Moyenne annuelle ETP 2016 : 9.28 ETP (10 ETP en 2015)

#### **720.3012.00 – Personnel temporaire**

Engagement d'un employé en statut de temporaire de janvier à mars 2016.

#### **720.3061.00 – Frais de transport et usage de véhicules privés**

Remboursement de frais consécutifs à la formation en équipe et frais de déplacement de l'agent régional à des groupes de travail avec les autorités cantonales.

#### **720.3091.00 – Frais de formation**

Formation continue auprès de l'Association Vaudoise des agents d'assurances sociales (aVDAas)

Séances de formation collective et coaching suite au regroupement des agences.

#### **720.3111.00 – Achat de mobilier, matériel et machines**

Nouvelle organisation de l'AAS (CRD PC Familles et distinction guichet - « back-office ») : achat de mobilier financé partiellement par le fonds de réserve (CHF 9000.- sous rubrique 720.4800.00)

#### **720.3111.01 – Achat d'équipement informatique**

Finalisation de la mise en place du nouveau logiciel comptable commencée en 2015 (cf préavis n° 17-15), financé par le fonds de réserve (CHF 14'376.90 sous rubrique 720.4801.00)

Petit matériel informatique (clé USB, borne wifi)

#### **720.3141.00 – Entretien des immeubles et locaux**

Nettoyage et conciergerie des locaux des AAS selon contrat d'entretien avec l'entreprise mandatée.

Diminution des charges en raison de la fermeture des agences de Rolle et Coppet.

#### **720.3160.00 – Licences et hébergement informatique**

Hébergement logiciel Proconcept et site internet.

#### **720.3161.00 – Loyers des locaux**

Surfaces locatives, y.c. stockage archives.

Au budget 2016 : loyers de Rolle et Coppet inclus, alors que les deux AAS ont été fermées au 1<sup>er</sup> trimestre.

#### **720.3161.10 – Aménagement des locaux**

Travaux d'aménagement des locaux pour la mise en place du Centre Régional de Décision PC Fam.

Le coût total des travaux (CHF 32'343.25) a été financé par le versement d'une subvention supplémentaire du DSAS – SASH (cf. rubrique 720.4515.01)

<p><b>720.3181.00 – Frais de ports et taxes CCP</b></p> <p>Affranchissement du courrier stable. Courrier CCAVS (Remboursement partiel par la CCAVS – cf. rubrique 720.4515).</p>
<p><b>720.3182.00 – Frais de téléphone</b></p> <p>Coûts de téléphonie fixe. Budget surestimé en raison de l'inclusion des charges des AAS de Rolle et Coppet au moment de son élaboration.</p>
<p><b>720.3185.01 – Honoraires et frais d'expertises</b></p> <p>Organe de révision et honoraires consultante externe.</p> <p>Mandat donné à une consultante externe pour l'élaboration de descriptifs de poste. Dépassement du compte de charges « honoraires » de CHF 2900.-, validé par décision du CODIR du 24 juin 2016 dans le cadre de sa compétence d'engager des montants non prévus au budget.</p>
<p><b>720.3193.00 – Cotisations aux institutions et associations</b></p> <p>Cotisations aux Associations professionnelles (aVDass et AVEAS).</p>
<p><b>720.3809.00 – Attribution au fonds de réserve du Centre régional de décision (CRD) PC Familles</b></p> <p>Après 6 mois de fonctionnement le Centre Régional de Décision, financé par une subvention du Canton, termine l'année 2016 avec un excédent de recettes. Cet excédent est mis en fonds de réserve en prévision des exercices futurs avec l'aval du Canton.</p>
<p><b>720.4361.00 – Remboursement des traitements</b></p> <p>Indemnités journalières pour cas de maladie / maternité</p>
<p><b>720.4390.00 - Recettes diverses</b></p> <p>Remboursement par le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) des frais engagés pour la gestion du système PC Familles (CHF 43'707.91 pour 2015 et CHF 14'569.00 pour 01 à 04.2016)</p>
<p><b>720.4515.00 – Subvention de la CCAVS</b></p> <p>Subvention de la Caisse Cantonale de Compensation AVS calculée selon le nombre de communes de la région, ainsi qu'une indemnité finançant le poste d'Agent régional, selon le nombre d'habitants.</p> <p>Participation concernant les frais de port du courrier.</p>
<p><b>720.4515.01 – Subvention DSAS-SASH pour le Centre régional de décision (CRD) PC Familles</b></p> <p>En 2016, ouverture du CRD PC Familles. Le financement des charges de fonctionnement est assuré par le versement d'une subvention par le DSAS, via le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH). Montant versé en 2016 : CHF 121'333.35.</p> <p>Le canton a également financé le coût des travaux d'aménagement, pour un montant CHF 32'348.25.</p>
<p><b>720.4525.00 – Subvention des Communes</b></p> <p>Subvention des Communes selon le Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales du 28 janvier 2004</p> <p>Coût par hab. facturé (budget) : CHF 14.95</p>
<p><b>720.4801.00 – Prélèvement sur le fonds aménagements futurs</b></p> <p>Financement du mobilier, selon le préavis n°19-15</p>
<p><b>720.4801.00 – Prélèvement sur le fonds informatique</b></p> <p>Financement du logiciel « comptabilité » selon préavis n°16-15.</p>